



l'Empreinte

L'ACTUALITÉ INTERCOMMUNALE DU PAYS DE SAVERNE



Communauté de Communes
du Pays de Saverne

Édition n°2 - juin 2026

03 88 71 12 29

contact@cc-saverne.fr

www.cc-paysdesaverne.fr



AU PROGRAMME :



P.2 ENVIRONNEMENT

Lutte contre les frelons asiatiques

P.3 GOUVERNANCE

Comment les décisions sont-elles prises sur notre territoire ?

P.4 NOTRE VISION

Quels sont les grands enjeux de notre territoire ?

P.5-6 PRÉSENTATION

Découvrez les nouveaux conseillers communautaires

P.7 ÉCONOMIE

Zone d'activités de Steinbourg : les travaux reprennent

P.8 SERVICES PUBLICS

La maison des Services du Pays de Saverne se modernise pour une sécurité optimale

P.9-13 DOSSIER

PLUi : comment façonner notre territoire ?

**Communauté de Communes du Pays de Saverne
Magazine intercommunal - édition n°2 - juin 2026**

Directeur de la publication : Dominique Muller

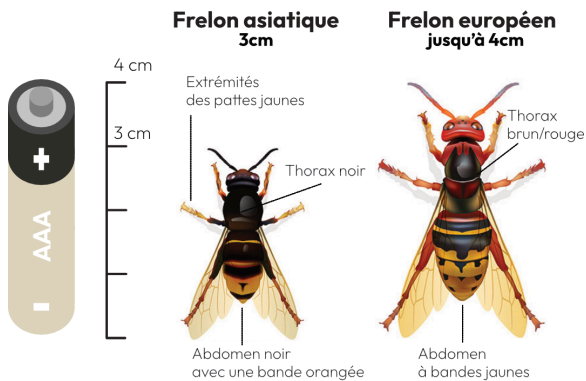
Rédaction et conception : Pauline Goettelmann

Crédits / illustrations : Pauline Goettelmann, Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, Freepik, UnDraw, Adobe Stock

Impression : Ott Imprimeur - Wasselonne

◆◆◆ ENVIRONNEMENT

Lutte contre les frelons asiatiques



Face à la menace que représente le frelon asiatique (*Vespa velutina*) pour la biodiversité, la *Communauté de Communes du Pays de Saverne et celle de la Mossig et du Vignoble* ont lancé, au printemps 2026, un plan de lutte collective. Intégré à la démarche *Trame Verte et Bleue*, ce plan combine prévention, signalement citoyen et actions ciblées, afin de limiter l'impact de cette espèce invasive sur nos territoires.

Des premiers résultats concrets et encourageants.

→ 122 pièges ont été installés au Pays de Saverne sur les 200 achetés par la CCPS pour un montant de 6480€ euros. L'appât contenu dans les pièges, constitué à parts égales de sirop de fruits rouges, de bière et de vin, a fait l'objet d'une collaboration locale. La Brasserie La Licorne et la Cave du Roi Dagobert, nous ont gracieusement fourni des liquides non commercialisables. La période de piégeage étant terminée, cette action sera renouvelée au printemps prochain, avec un ciblage plus précis des zones à traiter grâce aux données recueillies cette année.

→ 63 référents bénévoles ont été mobilisés pour une couverture optimale du territoire.

→ Un formulaire de signalement dédié a été mis en place sur le territoire, permettant une meilleure réactivité, une optimisation des interventions et une prévention renforcée des risques.

COMMENT AGIR ?



Signaler systématiquement un nid, un groupe de frelons.

→ Après de la Communauté de Communes du Pays de Saverne

→ Après de votre mairie



→ En complétant notre formulaire de signalement : www.cc-paysdesaverne.fr/r/signaler-frelons.php

Faire appel à un professionnel agréé pour détruire un nid.

Les nids de frelons sont dangereux : il appartient au propriétaire d'ordonner et de financer la destruction d'un nid de frelons. Demandez à votre mairie sa politique de lutte contre le frelon à pattes jaunes pour connaître d'éventuelles aides financières.



◆◆◆ GOUVERNANCE DE L'INTERCO

Comment les décisions sont-elles prises sur notre territoire ?



Dominique Muller
(Saessolsheim)

PRÉSIDENT

Il représente la collectivité et met en œuvre les décisions, en étroite coordination avec les élus locaux et les services de la collectivité.

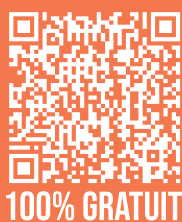
- ◆ *Pilote les politiques votées par le conseil communautaire*
- ◆ *Représente légalement l'institution*
- ◆ *Ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes*



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

63 élus communautaires issus des conseils municipaux des 35 communes du territoire.

- ◆ *Elisent le président et les vice-présidents*
- ◆ *Valident le projet politique de l'interco*
- ◆ *Votent le budget de la collectivité*
- ◆ *Définissent et autorisent la mise en œuvre des politiques publiques*



100% GRATUIT

ABONNEZ-VOUS
À L'EMPREINTE...

...POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ
DE VOTRE TERRITOIRE !

Si vous souhaitez participer aux projets structurant de l'intercommunalité, suivez notre actualité et restez informé des différentes enquêtes publiques et participations citoyennes.

[Recevez nos informations directement par email ou par courrier.](#)

LES INSTANCES QUI PRÉPARENT LES DÉCISIONS

VICE-PRÉSIDENTS

7 vice-présidents sont chacun en charge d'animer la politique d'un domaine à travers les commissions et en lien avec les services.

BUREAU

Composé du président, des vice-présidents et des maires, cette instance est chargée de préparer les décisions soumises au conseil communautaire. Lors de ses réunions, le Bureau aborde aussi des thématiques diverses qui intéressent les Communes.

COMMISSIONS

9 commissions permanentes thématiques sont animées par les vice-présidents. Elles étudient les projets en collaboration avec les services de l'interco pour les proposer en bureau et en conseil communautaire.

- ◆ *Développement économique et tourisme*
- ◆ *Finances et ressources humaines*
- ◆ *Petite enfance, enfance*
- ◆ *Jeunesse, sports, loisirs et culture*
- ◆ *Environnement, développement durable et mobilités douces*
- ◆ *Logement, habitat, gens du voyage, transports*
- ◆ *Travaux et patrimoine*
- ◆ *Action externe et solidarité, sécurité, affaires générales*
- ◆ *Urbanisme*

◆◆◆ NOTRE VISION

Quels sont les grands enjeux de notre territoire ?

Extrait du discours politique du Président de la Communauté de Communes du Pays de Sa-verne lors du conseil communautaire d'installation le 9 avril 2026.

Un territoire attractif et durable

Développer l'économie : attirer de nouvelles entreprises et soutenir celles existantes via des zones d'activités dynamiques.

Protéger notre environnement : renforcer la biodiversité avec la trame verte et bleue et intégrer la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans notre PLUi.

Valoriser notre patrimoine : préserver les sites protégés et trouver des solutions adaptées pour les aires d'accueil des gens du voyage.

Soutenir la ville centre : en faire un moteur d'attractivité pour l'ensemble du territoire.

NOS MISSIONS



Proposer un cadre de vie agréable et durable

Accompagner les familles

Préserver et protéger l'environnement

Promouvoir l'économie et le tourisme

Encourager le sport et la culture

Faciliter la vie quotidienne

Une ruralité vivante et solidaire

Soutenir nos communes rurales : adapter les services aux évolutions démographiques.

Renforcer les solidarités :

→ créer une réserve de sécurité civile pour élargir le plan intercommunal de sauvegarde.

→ améliorer l'accès aux soins en anticipant les effets du vieillissement de la population.

Une économie dynamique et innovant

Accompagner les entreprises : simplifier leurs démarches, développer les zones d'activités et encourager l'innovation.

Anticiper les mutations : réfléchir à l'avenir des filières locales

Une gouvernance efficace et transparente

Optimiser les finances : sécuriser la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et préserver la capacité d'autofinancement. Négocier avec les partenaires institutionnels pour obtenir les dotations nécessaires.

Améliorer notre communication : améliorer la diffusion de l'information, réfléchir à l'identité de notre territoire et organiser une journée de l'intercommunalité.

Un projet de territoire partagé

Nous devons redéfinir ensemble notre avenir en conciliant :

→ Développement économique

→ Préservation des paysages et de notre identité rurale.

→ Attractivité sans perdre notre âme rurale.

Ce nouveau projet de territoire sera construit prochainement avec vous, élus, habitants et acteurs locaux, pour un avenir commun ambitieux et responsable.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Mandat 2026-2032



Altenheim

Laura Ritter



Dettwiller

Pascal Boehm



Dettwiller

Audrey Kopp



Dettwiller

Julien Pueyo



Dettwiller

Sabrina Noel



Dimbthal

Yves Stevaux



Gottesheim

Elisabeth Muller



Haegen

Marie-Pierre Oberlé



Hattmatt

Yannick Schaeffer



Hengwiller

Marcel Blaes



Kleingoefft

François Willem



Landersheim

Damien Frintz



Marmoutier

Cédric Faessel



Marmoutier

Iwona Chardel



Marmoutier

Jean Muckensturm



Monswiller

William Picard



Monswiller

Déborah Meyer



Monswiller

Jean-Loïc Guillaume



Reutenbourg

Alain Huber



Saessolsheim

Dominique Muller



Saint-Jean-Saverne

Jean-Michel Lorentz



Saverne

Stéphane Leyenberger



Saverne

Béatrice Stefaniuk



Saverne

Laurent Burckel



Saverne

Sascha Lux



Saverne

Carine Oberlé



Saverne

Maxime Canneaux



Saverne

Annie Heintzelmann



Saverne

Christophe Kremer



Saverne

Ayda Guner



Sommerau

Nancy Hufschmitt



Steinbourg

Emmanuel Muller



Steinbourg

Christine Muller



Steinbourg

Pierre Conrad



Thal-Marmoutier

Jean-Claude Distel



Waldolwisheim

Marc Wintz



Communauté de Communes du Pays de Saverne



Eckartswiller

Olivier Kornmeyer



Ernolsheim-lès-Saverne

François Schnell



Friedolsheim

André Schott



Furchhausen

Denis Hittinger



Gottenhouse

Christophe Strub



Littenheim

Florence Kapp



Lochwiller

Danièle Ochs



Lupstein

Frédérique Sieja



Maennolsheim

Sébastien Pfister



Marmoutier

Mélanie Burckel



Otterthal

Thomas Kalisch



Otterswiller

Joseph Cremmel



Otterswiller

Anny Schroeder



Printzheim

Véronique Kern



Reinhardsmunster

Bruno Kister



Saverne

Christine Esteves



Saverne

Dominique Dupin



Saverne

Mathilde Lafont



Saverne

François Schaeffer



Saverne

Catherine Schneider



Saverne

Damien Marcel



Saverne

Nadine Schnitzler



Saverne

Christophe Köppel



Schwenheim

Joseph Lerch



Sommerau

Julien Guth



Westhouse-Marmoutier

Jean-Claude Haettel



Wolschheim

Jean-Marc Gitz



Président



Vice-Président(e)



Conseiller(e) communautaire

ÉCONOMIE

5 hectares de foncier disponibles sur la zone d'activités de Steinbourg à horizon 2027

Zone d'activités de Steinbourg : les travaux reprennent !

Suite à l'arrête préfectoral du 26 février 2026, il nous est possible de reprendre les travaux d'aménagement de la zone d'activités de Steinbourg, à proximité de l'aérodrome.

Pour concilier développement économique et préservation de l'environnement, des mesures compensatoires seront mises en œuvre : création de zones humides et d'habitats dédiés aux amphibiens et aux espèces présentes sur le site.

Cette initiative, rendue possible grâce à l'engagement de la collectivité, représente une opportunité majeure pour dynamiser notre économie.

Dès le printemps 2027, la Communauté de Communes du Pays de Saverne proposera 5 hectares de terrain supplémentaires prêts à accueillir de nouvelles entreprises, qu'elles soient locales ou qu'elles souhaitent de s'implanter sur notre territoire.

CONTACT :

Pôle développement économique de la Communauté de Communes du Pays de Saverne

03 68 67 01 02
frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr

DES ATOUTS MAJEURS POUR LES ENTREPRISES

Accessibilité record : À 2 min de l'autoroute A4 et de l'axe Strasbourg-Paris.

L'Europe à portée de main : Accès direct à l'Allemagne en moins de 30 min.

Logistique optimale : Proximité immédiate de l'aérodrome de Steinbourg et des ports fluviaux de Steinbourg et de Saverne.

Cadre de vie agréable et attractif : Accès rapide aux services de tout un territoire.

Dynamisme économique : Un territoire en plein essor, prêt à vous accueillir.

Saisissez votre terrain dès 2027 !

◆◆◆ SERVICES PUBLICS

La maison des Services du Pays de Saverne se modernise pour une sécurité optimale

Dans le cadre de sa mission de service public, la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) engagera à la fin de l'année 2026, une mise en sécurité complète de la Maison des Services du Pays de Saverne aux normes de sécurité incendie actuellement en vigueur.

Nos objectifs :

→ Renforcer la sécurité des occupants et des visiteurs en modernisant les dispositifs de prévention et d'évacuation

→ Simplifier la gestion des équipements actuels, notamment les systèmes de désenfumage, dont l'entretien et les contrôles réglementaires représentent une charge administrative et financière importante. Leur modernisation permettra en effet de réduire ces coûts et contraintes tout en maintenant un niveau optimal de sécurité.

Une modernisation essentielle pour garantir la sécurité des occupants et des visiteurs, tout en simplifiant la gestion technique des équipements.

L'accessibilité sera préservée pendant toute la durée des travaux.

Malgré les travaux, la Maison des Services restera accessible aux horaires habituels pendant toute la durée des travaux. Une signalétique temporaire sera mise en place pour guider les usagers.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des services publics pour les habitants du Pays de Saverne.

**Montant estimé des travaux :
477 020 euros**



**Maison des Services
du Pays de Saverne**

16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Accueil du lundi au jeudi
de 8h à 17h30 et le vendredi
de 8h à 17h

Bien que certaines nuisances ou contraintes d'accès puissent survenir pendant la durée des travaux, la CCPS tient à remercier par avance les usagers pour leur compréhension et les invite à se tenir informés via ses canaux de communication (site internet et page facebook) ainsi que ceux de ses partenaires.

Nous les invitons également à être attentifs aux affichages sur place qui évolueront tout au long des travaux.

7 LOCATAIRES PERMANENTS

La Maison des Services, siège de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, accueille toute l'année ses partenaires tel que France Travail, la brigade des douanes de Saverne, le Centre d'Information et d'Orientation, la Mission locale, Cap emploi, le Greta et le SIMOT.

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**PAYS DE
SAVERNE**

Notre territoire à façonner



◆◆◆ DOSSIER

PLUi : Comment façonner l'avenir du territoire ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est actuellement en cours d'élaboration. Ce document stratégique sera notre futur guide pour :

- Renforcer notre attractivité tout en préservant notre identité
- Développer la destination « tourisme responsable » de notre territoire
- Protéger les espaces naturels et emblématiques de notre territoire
- Lutter contre le changement climatique et maîtriser l'artificialisation des sols
- Encadrer l'occupation des sols par un cadre réglementaire clair

Dans ce dossier spécial PLUi, nous vous expliquons la démarche de ce projet d'envergure et comment y participer.

Pourquoi est-ce important pour vous ?

Le PLUi aborde l'ensemble des enjeux du quotidien en intégrant toutes les politiques publiques, dans l'objectif de façonner un espace de vie équilibré, durable et adapté aux besoins présents et futurs de l'ensemble des usagers du territoire.

Un territoire durable et résilient

limiter l'étalement urbain, préserver l'environnement, mieux gérer l'eau pour éviter les inondations, soutenir la rénovation

Un cadre de vie agréable

préserver la vitalité des communes, préserver les espaces naturels et agricoles, adapter les équipements publics à la population

Des logements accessibles

encourager une offre de logements variée pour répondre aux besoins de tous

MÉMO



Qu'est-ce que le PLUi ?

Le PLUi vise à établir une vision globale de notre territoire, qu'il s'agisse de notre espace de vie ou de travail.

En tant que véritable feuille de route, il a pour objectif de définir de manière cohérente la stratégie de développement et d'aménagement du territoire du Pays de Saverne pour les 15 prochaines années, et les règles d'urbanisme qui en découlent.

Un document :

- unique pour nos 35 communes prenant en compte les spécificités locales
- à la fois politique et réglementaire
- de transition, qui répond aux enjeux actuels et futurs

Une économie locale, dynamique et durable

soutenir les commerces, les artisans et les entreprises pour créer des emplois et dynamiser le territoire, encourager un tourisme responsable

Des mobilités durables

développer les pistes cyclables, encourager les transports en commun pour réduire la pollution et faciliter les déplacements

La préservation de notre patrimoine et notre identité

protéger les paysages, les zones naturelles et le patrimoine bâti pour conserver l'identité du territoire

VOTRE OPINION EST ESSENTIELLE



Comment participer ?

Vous êtes élus

Vous avez la responsabilité de vous prononcer sur les orientations stratégiques de l'avenir de notre territoire.

- Participez aux réunions du comité de pilotage et de la commission d'urbanisme
- Exprimez votre voix lors des temps d'échanges organisés par la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

Vous êtes habitants, entreprises ou associations

Votre connaissance pratique du territoire et vos attentes sont indispensables.

Partagez votre vision par différents moyens :

- Plateforme en ligne dédiée à la concertation tout au long du projet
- Registre au format papier disponible dans votre mairie
- Réunions publiques
- Enquête publique sur la proposition de PLUi arrêté
- Autres temps forts qui seront organisés par votre intercommunalité

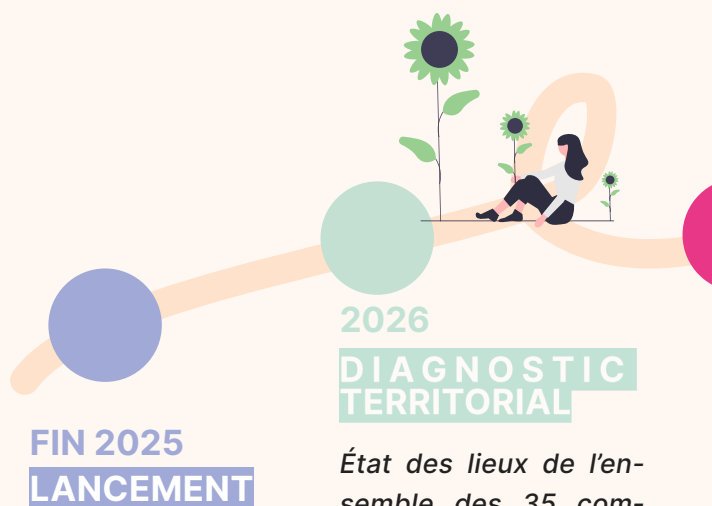
C'est par ici : donnez votre avis et proposez des idées pendant toute la procédure !

<https://plui-app.cc-saverne.fr/>



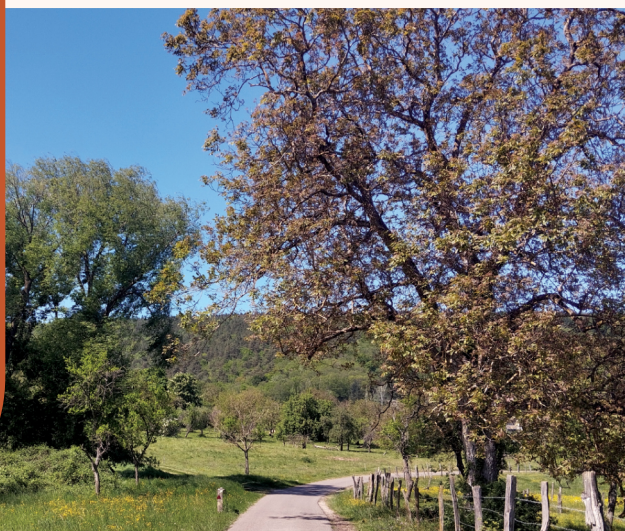
6 GRANDES ÉTAPES

Un avenir qui se façonne avec l'ensemble des acteurs du territoire du Pays de Saverne



État des lieux de l'ensemble des 35 communes sur l'aménagement du territoire.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



A qui s'adresse le PLUi?

Le PLUi s'adresse à tous ceux qui vivent et qui travaillent sur le territoire du Pays de Saverne : *habitants, entreprises et commerçants, agriculteurs, associations, élus locaux...*

2027-2028

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Traduction opérationnelle du projet, incluant : règlement écrit et graphique, annexes, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui déclinent concrètement les projets du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur des secteurs ciblés ou thématiques particulières.

FIN 2029

APPROBATION

Mise en œuvre du PLUi dans l'ensemble des 35 communes.

2028-2029

ARRÊT DU PLUI

CONCERTATION DES INSTANCES ENQUÊTE PUBLIQUE

Une fois le projet arrêté, l'enquête publique permet à chaque citoyen de consulter le projet de PLUi arrêté et d'exprimer son avis, avant son approbation par le conseil communautaire.

2027

DÉBAT SUR LE PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une vision prospective du territoire. Ce document présente un projet global d'aménagement et de développement, en assurant une cohérence entre toutes les politiques publiques.



CONCERTATION PUBLIQUE

tout au long de la procédure.

LE SAVIEZ-VOUS ?

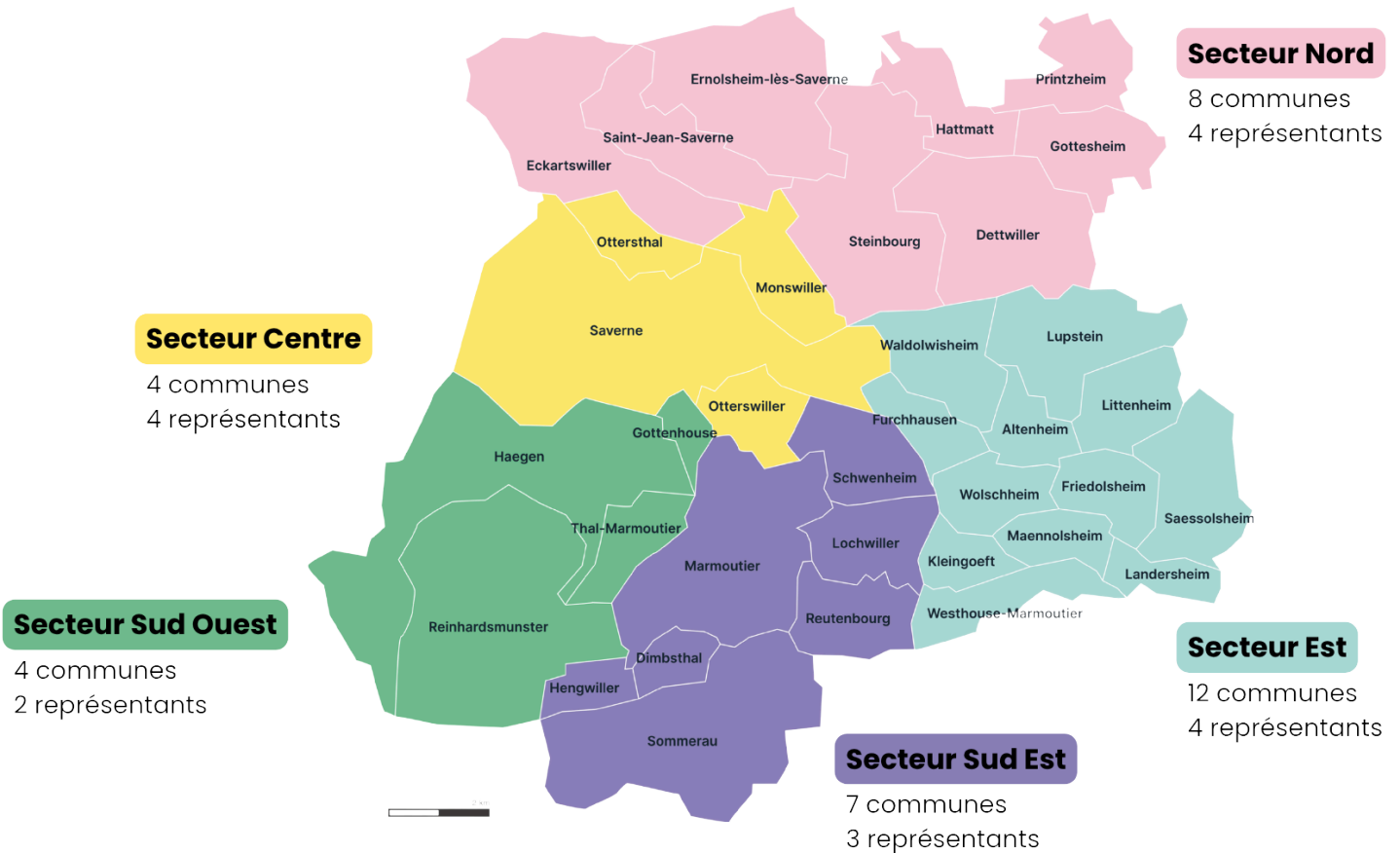
Les règles du PLUi s'appliquent à tous les projets (construction, rénovation, aménagement), même ceux non soumis à autorisation d'urbanisme.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le PLUi devra également répondre aux exigences législatives en vigueur comme la loi Climat et Résilience qui prévoit de réduire la consommation foncière pour atteindre en 2050 l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Son principe ? Pour chaque projet de construction, un espace naturel ou agricole devra être renaturé ou réhabilité en compensation.

Sectorisation du territoire :

Pour prendre en compte les spécificités locales et communales



CONTACTS



Notre site :

cc-paysdesaverne.fr

Plateforme de participation :

plui.cc-saverne.fr

Chargé de mission PLUi :

plui@cc-saverne.fr

**Vous vous posez des questions ?
On répond à vos premières
interrogations, par ici :**



<https://plui.cc-saverne.fr>

CONTACTS



FAMILLE

Petite enfance

Guichet unique petite enfance	03 88 02 00 59	petite.enfance@cc-saverne.fr
Lieu accueil enfants - parents - L'envol	03 88 71 82 41	laep@cc-saverne.fr
RPE Saverne	03 88 02 00 59	rpe@cc-saverne.fr
RPE Marmoutier	03 67 41 00 02	rpe-marmoutier@cc-saverne.fr
Crèche Saverne - Le pays enchanté	03 88 91 00 98	mas@cc-saverne.fr
Crèche Dettwiller - L'île aux enfants	03 88 41 00 00	mad@cc-saverne.fr
Crèche Marmoutier - Le bois joli	03 88 02 14 47	mam@cc-paysdesaverne.fr
Crèche familiale - Les petits bouchons	03 88 91 28 89	creche.familiale@cc-saverne.fr
Crèche parentale - Les bambins	03 88 91 85 64	contact@crechelesbambins.fr

Enfance

ALEF (périscolaire)	03 88 30 42 09	www.alef.asso.fr
P'tit îlot - Ville de Saverne	03 88 71 57 50	petitilot@mairie-saverne.fr

Jeunesse

Coordinatrice jeunesse	07 81 16 72 97	evangeline.kuhm@cc-paysdesaverne.fr
RAJ	03 88 71 86 23	contact@reseau-animation-jeunes.fr
Îlot du Moulin	03 88 71 57 82	ilotdumoulin@mairie-saverne.fr
Mission locale	03 88 71 10 08	contact@milsaverne.alsace



MOBILITÉ

Comette	03 88 71 78 82
E-lico	www.saverne.fr/elico

Communauté de Communes du Pays de Saverne

03 88 71 12 29
contact@cc-saverne.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi
de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Vendredi
de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h00

SERVICES PUBLICS

SMICTOM	03 88 02 21 80	smictom@smictomdesaverne.fr
SDEA	03 88 19 29 99	www.sdea.fr
France Travail	03 72 72 39 49	
France Services	03 68 41 90 95	sp-saverne@bas-rhin.gouv.fr

ÉCONOMIE - TOURISME - SPORTS - CULTURE

Maison des entrepreneurs	03 61 58 96 20	mde@cc-saverne.fr
Office de tourisme et du commerce	03 88 91 80 47	contact@tourisme-saverne.fr
Atelier de l'Orgue	03 88 71 46 86	bonjour@atelierdelorgue.fr
Océanide	03 88 02 52 80	contact@caloceanide.fr

HABITAT

Patrimoine ancien	06 28 10 32 88	ababot@parc-vosges-nord.fr
Renov Habitat	03 67 10 35 22	pig67@urbam.fr
France Renov	03 74 47 10 34	infreno.paysdesaverne@oktave.fr
OPAH RU	06 40 69 17 48	opah@mairie-saverne.fr
CEP - CICAT	03 88 76 15 50	contact@cep-cicat.fr
Point d'information logement social	03 88 71 48 40	

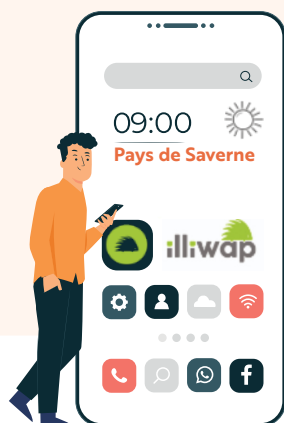
SUIVEZ L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL grâce à l'application gratuite **illiwap**

- 1 Téléchargez l'application illiwap
- 2 Recherchez Comcom du Pays de Saverne et votre mairie
- 3 Cliquez sur « suivre »
- 4 Restez informé



NUMÉROS D'URGENCE

- 15 SAMU
- 17 GENDARMERIE
- 18 POMPIERS
- 112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN
- 114 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES
- 115 SAMU SOCIAL
- 116 117 MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE
- 119 ALLO ENFANCE EN DANGER
- 18 30 NUMÉRO POUR LES ENFANTS VICTIMES DE CYBER-HARCÈLEMENT
- 3020 NUMÉRO POUR LES ENFANTS VICTIMES DE HARCELEMENT SCOLAIRE
- 3919 NUMÉRO POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
- 39 77 NUMÉRO POUR LES PERSONNES ÂGÉES OU PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VICTIME DE MALTRAITANCES
- 31 14 PRÉVENTION SUICIDE
- 08 00 06 66 66 CANICULE INFO SERVICE





Communauté de Communes
du Pays de Saverne

DÉCOUVREZ NOTRE SERVICE MOBILITÉ

Comette navigue sur l'ensemble de notre territoire, de votre domicile à la destination de votre choix parmi les 35 communes du Pays de Saverne.

Profitez-en ou n'hésitez pas à en parler autour de vous.

com'ette
SE DÉPLACER

en toute simplicité

3€ le trajet
→ **25€**
les 10 tickets

APPELEZ
RÉSERVEZ
VOYAGEZ



03 88 71 78 82

WWW.CC-PAYSDESAVERNE.FR

Mardi au Vendredi : 08h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00 Samedi : 08h00 à 12h00

Réservation par téléphone avant 18h00, au plus tard 48H avant votre départ